



## Commune de BRIGNANCOURT

### Compte rendu du conseil municipal du 3 février 2016

#### Séance ordinaire

**Présidence** de Monsieur Sylvain Carlucci, Maire.

**Conseillers présents:**

Mmes Carolyn Béchet, Patricia Croizé, Odile Jude.

Mrs Fabrice Bordeau, Laurent Butteau, Michel Crespin, Bernard Zeiger.

**Absents excusés :** Jean-Claude Rolland, pouvoir donné à Patricia Croizé, Sandrine Lemaître.

**Secrétaire de séance :** Mme Odile Jude

#### Ordre du jour

- I. **Modification simplifiée du PLU.**
- II. **Avenant à l'arrêté de lotir.**
- III. **Avancements des travaux : cimetière, église, lavoir...**
- IV. **Modification simplifiée des statuts du PNR du Vexin.**
- V. **Avis sur le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale 2016.**
- VI. **Questions diverses.**

#### **I. Modification simplifiée du PLU.**

La modification donne la possibilité de faire construire du côté rue Saint Hubert des pavillons type T4 alors que le précédent PLU limitait à des constructions type T1, T2 ou T3.

Vote : cette modification est adoptée à l'unanimité.

#### **II. Avenant à l'arrêté de lotir.**

Côté rue Saint Hubert, après avoir préparé les terrains (talutage, viabilisation) et, compte tenu du fait que la gestion des cours commune est assez délicate, la commune va charger une entreprise de gérer tout ou partie du lotissement composé de six pavillons avec des cours communes. Deux possibilités :

- i. La commune vend le lot des six terrains à une entreprise qui prendra en charge la vente, la construction et l'organisation du cahier des charges de copropriété pour les cours communes.
- ii. La commune vend chaque terrain. Les acheteurs seront accompagnés d'un unique cabinet d'architecte qui aura pour mission de réaliser chacun des six dossiers concernant : avant projet, modélisation 3D, réalisation des plans, dépôt de permis, étude thermiques, organisation des cahiers des charges de copropriété...

Le choix n'est pas encore fait, nous consultons des entreprises de construction et des cabinets d'architectes.

Le maire nous présente sa réflexion tout à fait rassurante sur le plan de financement de cette opération de lotissement. Un bilan précis sera fait avant la vente des terrains, dans l'immédiat un rendez-vous chez le notaire va être pris pour le mois de mars.

**Vote** : Le conseil approuve à l'unanimité la démarche engagée par le maire.

### **III. Avancement des travaux.**

- i. Eglise : Une société va intervenir pour traiter les poutres. Trois jours de travail pour injecter un produit et supprimer les vrillettes nuisibles. Coût de l'opération : 3000€. Par ailleurs, pour éviter que ce problème se reproduise, une aération de l'église est indispensable. Une grille sera prochainement installée (travail de Michel Crespin et Michel Didier).
- ii. Columbarium : Le chantier est presque terminé. Reste à concevoir le jardin du souvenir et à commander des plantes pour agrémenter le cimetière comme convenu avec les conseillers du PNR qui subventionnent notre projet. Afin de faciliter l'ouverture du portail du cimetière le seuil a été refait et Michel Didier va raccourcir un des gonds qui a pris du jeu.
- iii. Lavoir : Après des dégradations constatées, la toiture va être réparée. Pour la préservation de ce bâtiment il devient nécessaire que le riverain élague les arbres en surplomb du lavoir.
- iv. Eclairage public : Des économies ont été entreprises à commencer par la suppression d'éclairage de minuit à six heures (diminution de 34% de la consommation). Nous poursuivons cet effort en remplaçant petit à petit les ampoules existantes par des ampoules led (mairie, Maison du Village, cour de la ferme et pour finir candélabres de l'éclairage public).

Le maire souligne que cet effort d'économies des finances publiques se poursuit à tous les niveaux, c'est une préoccupation permanente des élus. Rappelons que l'état a supprimé bon nombre de dotations aux communes et communautés de communes.

### **IV. Modification simplifiée des statuts du PNR du Vexin.**

Cette modification concerne les articles 1 à 9 des statuts du PNR, elle a été présentée sous forme de document pour que les conseillers en prennent connaissance

**Vote** : Modification adoptée à l'unanimité.

## V. Avis sur le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale 2016.

Le conseil doit émettre un avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal 2016. Ce projet, porté par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a pour objet de clarifier et redéfinir les compétences des collectivités territoriales (document donné aux conseillers).

Vote : le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

## VI. Questions diverses.

- Logements communaux : Quelques mauvais payeurs ont été signalés à la perception de Marines, certains loyers sont à présent directement prélevés sur salaire.
- Décès de M. Boitiveau : (1<sup>er</sup> décembre 2015) La mairie a oublié de déposer une gerbe lors des obsèques et s'en excuse auprès de sa famille et de ses amis. Une gerbe sera déposée en mars prochain à la date anniversaire de la naissance de M. Boitiveau.
- Activité Fitness et Pilates : Proposition d'une subvention de 233€ à l'ASPTT de Cergy qui assure les cours pour compenser le tarif préférentiel admis aux brignancourtois inscrits pour cette activité à la MDV.

Vote : 9 voix pour et 1 abstention.

- Priorité à droite : Une demande est faite de placer un panneau à l'entrée de Brignancourt rue de la petite garenne rappelant le croisement avec priorité à droite pour la rue de la jeunesse.